

Le Maire de CHARRON

Vu la loi de décentralisation n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, les articles L.2213.1 à L.2213.6, L.2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, sur la signalisation des routes et des autoroutes, et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 8^{ème} partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande d'autorisation de stationnement d'un camion de déménagement déposée en mairie le 04 juillet 2025 par Madame Florence VIVET – 117 Avenue Edmond Grasset – 17000 LA ROCHELLE pour un déménagement au 1 rue Pasteur – 17230 CHARRON.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures dans le but de garantir la sécurité de tous et qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules au niveau du 1 Rue Pasteur – 17230 CHARRON.

ARRETE

Article 1 : Le 18/07/2025, l'autorisation est donnée à Madame Florence VIVET de stationner un camion de déménagement en sens inverse à la circulation et a cheval sur le trottoir et la chaussée à l'emplacement **cité sur le plan ci-dessous** au 1 rue Pasteur à CHARRON.

Article 2 : Pendant le déménagement, **la vitesse sera limitée à 30 Km/h.**

Article 3 : La remise en état de la chaussée à l'identique, des trottoirs et des bas-côtés est impérative.

Article 4 : Madame Florence VIVET assura la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance le temps des travaux, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

Article 5 :

- La Directrice Générale Des Services,
- Madame Florence VIVET,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à Madame Florence VIVET et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 15 juillet 2025

Le Maire,



Martine BOUTET

